

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la Communauté de communes à La Villedieu-du-Clain, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. Gilbert BEAUJANEAU.

Date d'envoi de la convocation du conseil communautaire : mercredi 12 décembre 2018.

Date de transmission des délibérations en Préfecture : jeudi 20 décembre 2018.

Date d'affichage : lundi 24 décembre 2018.

Présents :

ASLONNES	M. BOUCHET et Mme DORAT ;
CHATEAU-LARCHER	M. GARGOUIL et Mme LABELLE ;
DIENNE	M. LARGEAU et Mme MAMES ;
FLEURÉ	M. PERROCHES et Mme TUCHOLSKI ;
GIZAY	M. GRASSIEN et Mme PIERRON ;
ITEUIL	Mmes MICAULT, MAGNY et M. BOISSEAU ;
MARCAY	Mme GIRARD ;
MARIGNY-CHEMEREAU	M. LAMBERT ;
MARNAY	M. CHAPLAIN ;
NIEUL-L'ESPOIR	MM. BEAUJANEAU, GALLAS et Mme GERMANEAU ;
NOUILLE-MAUPERTUIS	MM. BUGNET, PICHON, Mmes POISSON-BARRIERE et RENOUARD ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	M. MARCHADIER et Mme CHIRON ;
SMARVES	M. BARRAULT ;
VERNON	M. HERAULT ;
VIVONNE	MM. QUINTARD, BARBOTIN, Mmes BERTAUD et PROUTEAU.

Excusés et représentés :

MARIGNY-CHEMEREAU	Mme NORESKAL a donné pouvoir à M. LAMBERT ;
MARNAY	M. CHAPLAIN a donné pouvoir à Mme DE PAS ;
SMARVES	M BILLY a donné pouvoir à M. BARRAULT ;
	Mme PAIN DEGUEULE a donné à Mme CHIRON ;
VERNON	M. REVERDY a donné pouvoir à M. HERAULT ;
VIVONNE	M. RAMBLIERE a donné pouvoir à M. QUINTARD.

Excusés :

ITEUIL	M. MIRAKOFF ;
LA VILLEDIEU DU CLAIN	Mme DOMONT et M. ROYER ;
MARCAY	M. VIDAL ;
SMARVES	Mme GIRAUD.

Secrétaire de séance : Mme TUCHOLSKI.

Assistaient à la séance : Mmes BOURON, POUPARD et M. POISSON- Communauté de communes des Vallées du Clain.

AR PREFECTURE

086-200043628-20181218-2018_179-DE
Regu le 20/12/2018

2018/179 : Déchets : Tarifs 2019 des dépôts en déchèteries, des locations de caissons et prestations d'enlèvement de déchets.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2019 pour l'utilisation des déchèteries communautaires.

Considérant que les professionnels, dont les déchets peuvent être assimilés à ceux des particuliers, utilisent également les déchèteries communautaires mais étant donné qu'ils demeurent responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations sont facturées sur la base d'une estimation des volumes et des catégories des déchets déposés en déchèteries.

Considérant que les professionnels facturés au titre de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés le sont sur la base d'une convention.

TARIFS PROFESSIONNELS	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Gravats	30 €/m ³	46 €/m ³
Tout venant	30,50 €/m ³	31 €/m ³
Déchets verts	16,50 €/m ³	17 €/m ³
Bois	21,50 €/m ³	22 €/m ³
Carton et ferraille	GRATUIT	GRATUIT
Badge d'accès supplémentaire pour les professionnels	12 €	12 €
Badge d'accès perdu ou volé	12 €	12 €
TARIFS PARTICULIERS	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Badge d'accès perdu ou volé	12 €	12 €

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2019.

OBJET DES PRESTATIONS	NATURE DES PRESTATIONS	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Location caisson 9 m3 (gravats) ou 18 m3 (pour autres déchets)	Une journée	6 €	7 €
	Une semaine	27,50 €	28 €
	Un mois	86,50 €	88 €
Prestation d'enlèvement de déchets TOUT VENANT	Forfait transport des déchets tout-venant	77,50 €	79 €
	Traitement des déchets tout-venant en ISDND	98 €/t	98 €/t
Prestation d'enlèvement de GRAVATS	Forfait transport de gravats	77,50 €	79 €
	Traitement de gravats	33 €/t	34 €/t

PAR PREFECTURE

086-200043628-20181218-2018_179-DE
Regu le 20/12/2018

Prestation d'enlèvement du BOIS	Forfait transport des déchets bois	77,50 €	79 €
	Traitement des déchets bois	71,50 €/t	73 €/t
Prestation d'enlèvement du CARTONS	Forfait transport de cartons	66 €	66 €
	Réception/conditionnement du carton	50 €/t	51 €/t
Prestation d'enlèvement de déchets PLASTIQUES	Forfait transport des déchets plastiques	66 €/t	68 €/t
Prestation d'enlèvement de DECHETS VERTS	Forfait transport des déchets verts	50 €	50 €
	Traitement des déchets verts	24 €/t	25 €/t
Prestation d'enlèvement des déchets assimilés en porte à porte : REDEVANCE SPECIALE	Prix assimilés aux ordures ménagères présentées à la collecte (P_{om})	0,027 €/litre	0,029 €/litre
	prix assimilés à la collecte sélective présentée à la collecte (P_{cs})	0,01 €/litre	0,01 €/litre

* Tarifs réajustés suivants les nouveaux marchés publics de services relatifs au traitement des déchets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :
- d'approuver les tarifs du service gestion des déchets ménagers et assimilés qui s'appliqueront comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2019.

A la Villegieu-du-Clain, le 20 décembre 2018
Le Président,
Gilbert BEAUJANEAU



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES DU CLAIN

AR PREFECTURE

086-200043628-20181218-2018_179-DE
Regu le 20/12/2018